

Compte rendu de séance

Séance du 9 Février 2021

L' an 2021 et le 9 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,FOYER YVES DUTEIL sous la présidence de Madame LION Sandrine Maire

Présents : Mme LION Sandrine, Mme TRICHET Louise, M. LAURENT Fabien, M. DUVIC Patrick, Mme CHEVREUX Carole, M. MONS Jean-Pierre, M. PONCHANT Michel, Mme HUAULT Sylvie, Mme PERCHERON Martine, M. GALLE Benoit, Mme REBEILLEAU Maryline, Mme ALCIDE Marie-Jeanne, Mme DELARUE Laure, M. PICHOT Michel, Mme DESCAMPS Claire, M. CHARRIER Stéphane, Mme SAUDE Tatiana

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ALIX Denis à M. PICHOT Michel

Excusé(s) : M. DEBROU Frédéric

A été nommé(e) secrétaire : Mme DELARUE Laure

Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal du 5 janvier 2021

Présentation du Programme OPAH RU Anjou Cœur de Ville par Alter Public

Présentation en visioconférence du programme de revitalisation du centre bourg par la société Alter Public et la CA saumur Val de Loire.

Le territoire Saumur Val de Loire se caractérise par un fort potentiel d'attractivité. Or, il a été constaté que malgré un cadre de vie agréable, le marché immobilier est marqué par une vacance des logements ainsi qu'une précarité énergétique croissantes.

Le programme Anjou Cœur de Ville lancé par la CA Saumur Val de Loire pour les villes de Fontevraud l'Abbaye, Montreuil Bellay et Vivy vise à redynamiser les centres bourgs. Le volet habitat est au centre du dispositif et fait l'objet de cette Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain (OPAH RU).

Les propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux d'amélioration dans leur(s) logement(s) peuvent se voir accorder des aides financières (sous condition d'éligibilité) ainsi qu'un accompagnement technique et administratif. C'est Alter Public qui accompagne les propriétaires tout au long de leur projet de rénovation globale, d'amélioration thermique, de rénovation de façade ou d'adaptation au handicap et/ ou vieillesse. A Fontevraud l'Abbaye, 21 logements sont concernés par cette OPAH RU cœur de Ville et 11 dossiers sont en cours d'étude. Les fonds accordés proviennent de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat, de la CA Saumur Val de Loire, du conseil Départemental de Maine et Loire et de la commune. Fontevraud l'abbaye prévoit 17 000 € de subventions de ce programme à raison de 5 dossiers par an, jusqu'en 2025.

1) Subvention à mandater au 1er trimestre de l'année 2021

Madame le Maire expose qu'il y a lieu de délibérer pour autoriser le versement des subventions aux associations dès le 1er trimestre 2021, à savoir : Associations familles rurales 1er trimestre 2021, divers Le montant sera repris en détail lors du vote des subvention du budget 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à régler les subventions du 1er trimestre 2021.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

3) Demande de DETR pour le projet d'une campagne de relevage des tombes au cimetière de Fontevraud l'Abbaye

Madame le Maire expose que dans le cadre du projet d'entretien et notamment de relevage des tombes dans le cimetière de Fontevraud l'Abbaye, la commune peut déposer une demande de subvention DETR auprès de la

Sous-Préfecture de Saumur. Ce projet rentre dans le cadre de l'aide sur les constructions publiques, notamment sur l'opération d'aménagement, entretien, extension de cimetières, avec un taux allant jusqu'à 35 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la demande de subvention DETR au taux de 35 %
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

4) Demande de subvention DETR pour la rénovation et le remplacement des aires de jeux pour enfants sur la commune de Fontevraud l'Abbaye

Madame le Maire expose que dans le cadre du projet de rénovation et de remplacement des aires de jeux pour enfants sur la commune de Fontevraud l'Abbaye, la commune peut déposer une demande de subvention DETR auprès de la Sous-Préfecture de Saumur.

Ce projet rentre dans le cadre de l'aide Solidarité-Santé-Sport-Culture, avec un taux allant jusqu'à 35 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la demande de subvention DETR au taux de 35 %
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

5) Demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire pour la rénovation et le remplacement des aires de jeux pour enfants

Madame le Maire expose que dans le cadre du projet de rénovation et de remplacement des aires de jeux pour enfants sur la commune de Fontevraud l'Abbaye, la commune peut déposer une demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire

Ce projet rentre dans le cadre de "réaliser un équipement ou service public de proximité", avec un taux allant jusqu'à 10 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la demande de subvention au taux de 10 %
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

6) Demande de Subvention pour les aménagements de bancs et du rond-point sud auprès de la Région des Pays de la Loire

Madame le Maire expose que dans le cadre des aménagements de bancs et du rond-point sud sur la commune de Fontevraud l'Abbaye, la commune peut déposer une demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

7) Demande de subvention pour la réhabilitation et l'extension du cabinet médical auprès de l'Agence Régionale de Santé

Madame le Maire expose que dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension du cabinet médical sur la commune de Fontevraud l'Abbaye, la commune peut déposer une demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

8) Demande de subvention DSIL pour la changement des huisseries aux Ecoles de Fontevraud l'Abbaye

Madame le Maire expose que dans le cadre du projet de changement de huisseries aux Ecoles de Fontevraud l'Abbaye, la commune peut déposer une demande de subvention DSIL auprès de la Sous-Préfecture de Saumur.

Ce projet rentre dans le cadre de l'aide sur les rénovations énergétiques des bâtiments, avec un taux allant jusqu'à 40 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la demande de subvention DSIL au taux de 40 %

- Autorise Madame le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.
A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

9) Demande de subvention pour le changement des huisseries aux Ecoles de Fontevraud l'Abbaye

Madame le Maire expose que dans le cadre du projet de changement des huisseries aux Ecoles de Fontevraud l'Abbaye, la commune peut déposer une demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire.
Ce projet rentre dans le cadre de l'aide réalisation des travaux d'amélioration de la performance énergétique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

10) Demande de subvention DSIL pour isolation des logements de la gendarmerie

Madame le Maire expose que dans le cadre du projet d'isolation des logements de la gendarmerie sur la commune de Fontevraud l'Abbaye, la commune peut déposer une demande de subvention DSIL auprès de la Sous-Préfecture de Saumur.

Ce projet rentre dans le cadre de l'aide à la rénovation thermique, avec un taux allant jusqu'à 40 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la demande de subvention DSIL au taux de 40 %
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

2) Enquête publique demande d'autorisation environnementale de D&L Enromat de renouvellement d'exploiter la carrière de Souzay-Champigny

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été reçu en mairie le 21 décembre 2020 le dossier de demande d'autorisation environnementale de la SAS D & ENROMAT relative au renouvellement d'exploiter la carrière située à Souzay Champigny.

L'exploitation de la carrière située au lieu-dit "les Echaudières" sur la commune de Souzay Champigny a été autorisée initialement pour la SARL HARDOUIN par arrêté préfectoral du 18 novembre 1987 pour une durée de 30 ans. Un arrêté préfectoral de mutation et de prolongation a été signé le 28 avril 2016 autorisant la société D et L Enromat à exploiter la carrière jusqu'au 18 novembre 2020. Le présent dossier sollicite l'autorisation environnementale pour le renouvellement de ce site.

Le projet se matérialisera par l'extraction d'un gisement de calcaire, à ciel ouvert, à sec et avec emploi d'explosifs par campagne annuelle inférieure à 3 mois.

Une station de transit d'une surface de 40 000 m² permettra le stockage de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes tels que bétons et enrobés, dans le but de les traiter dans l'installation mobile et de les recycler.

La commune de Fontevraud l'Abbaye est appelée à donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale. Le dossier ayant été envoyé au conseil municipal avant la séance du conseil du 9 février 2021 pour consultation,

Après en avoir délibéré à bulletin secret, le Conseil Municipal :

- Emet un avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale de D&L Enromat de renouvellement d'exploiter la carrière de Souzay-Champigny.

A la majorité (pour : 6 contre : 7 abstentions : 5)

En effet, l'étude du dossier montre que le PNR n'a actuellement pas donné d'avis sur les nouvelles mesures mises en place suite au premier avis défavorable du PNR. Le conseil municipal s'interroge sur les retombées environnementales, la région est une zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique dont 52 espèces sont répertoriées en espèces protégées.

3) SIEML – Rond-Point Nord

Madame le Maire informe le conseil municipal que le candélabre situé sur le rond-point Nord a été notifié de préconisations notamment de diminuer de 2 mètres sa hauteur.

Aucune autre préconisation écrite n'a été reçue, les travaux de remplacement de l'éclairage public sont en cours de commande.

Questions diverses :

- Une lettre d'intention sera formulée auprès du PNR et de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire pour l'implication de la commune à mettre en place d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) sur le territoire en partenariat avec la commune de Montsoreau.
- Deux propositions de bailleur sociaux ont été reçues en mairie concernant l'acquisition des parcelles de la première tranche de la ZAC des Perdrielles.

La première proposition est de Saumur Habitat avec la construction de 10 logements de types T2 et T3, en acquérant le terrain pour 1 euro symbolique auprès de l'opérateur Alter Public propriétaire foncier et une demande de subvention que devra verser la commune de 100 000 €.

La deuxième proposition est de Maine et Loire Habitat avec la construction de 6 logements de types T2 et T3 en acquérant les terrains au prix convenue avec Alter Public. Cette opération ne coûterait rien à la municipalité. La majorité des élus est favorable à la proposition de Maine et Loire Habitat.

Prochain Conseil Municipal le Mardi 23 mars 2021 à 20 h 00.